



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1

N° de la demande : 2012-0722
Demande : B.2.1 – Nouvelle préparation commerciale
Produit : Générateur de chlore électronique Intellichlor, modèle IC15
Numéro d'homologation : 30931
Matière active (m.a.) : Dispositif
N° de document de l'ARLA : 2309892

But de la demande

La présente demande vise à homologuer le générateur de chlore électronique Intellichlor, modèle IC15, un appareil produisant du chlore pour l'eau salée à utiliser dans les piscines et les spas résidentiels.

Évaluation sanitaire

Le chlore est utilisé depuis longtemps comme agent antimicrobien dans les piscines et les spas. Les concentrations cibles de chlore sont les mêmes que celles liées aux produits actuellement homologués pour ce profil d'utilisation. Par conséquent, aucune préoccupation toxicologique n'a été relevée découlant de l'utilisation du générateur de chlore électronique Intellichlor, modèle IC15.

Il est peu probable que le générateur de chlore électronique Intellichlor, modèle IC15, entraîne pour les utilisateurs résidentiels une exposition plus élevée que les emplois actuels de dispositifs au chlorure de sodium utilisés pour les piscines. Les valeurs d'exposition au chlore libre disponible produit par le générateur de chlore électronique Intellichlor, modèle IC15, de 1 à 3 ppm pour les piscines et de 3 à 5 ppm pour les spas respectent les normes fixées pour ce profil d'utilisation.

Évaluation de la valeur

Des données sur l'efficacité provenant d'un essai en laboratoire ont été soumises pour confirmer la quantité quotidienne de chlore libre disponible produite par le générateur de chlore électronique Intellichlor, modèle IC15. Le dispositif peut générer un maximum de 0,278 kg de chlore libre disponible, ce qui est suffisant pour produire entre 1 et 3 ppm de chlore libre disponible dans le volume maximum d'eau de piscine pouvant être traité par un seul dispositif (56800 L) et entre 3 et 5 ppm dans 55600 L d'eau dans les spas. Par conséquent, l'utilisation dans les piscines résidentielles du générateur de chlore électronique Intellichlor, modèle IC15, est acceptable.

Conclusion

L'Agence de réglementation pour la lutte antiparasitaire a examiné les renseignements fournis à l'appui de cette demande et a conclu que le générateur de chlore électronique Intellichlor, modèle IC15, est admissible à une homologation complète.

Références

2162400	2006, TEST 57 CL2 PRODUCTION, IC15, DACO: 10.2
2162393	2008, Notice of Authorization to apply the UL Mark, DACO: 10.6 CBI
2162388	2010, UL File, DACO: 10.6 CBI
2162256	2012, Device Label, DACO: 1.1, 2012-0719
2162395	2012, Device Label, DACO: 1.1, 2012-0722
2162270	2012, Replacement Cell, DACO: 1.1, 2012-0719
2162396	2012, Replacement Cell, DACO: 1.1, 2012-0722
2162258	2012, Installation Guide and User manual, DACO: 1.1, 2012-0719

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.